



## Extrait du registre des décisions

Bureau du 27 février 2020

n° 045-20

**Objet : RD - Schéma directeur des aménagements cyclables - Demande de subventions pour les aménagements 2020**

- date de convocation le 21 février 2020
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-sept février à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 36

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Emmanuelle Andrevon
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	Pierre Gerard
<b>Barberaz</b>	David Dubonnet
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis
<b>Bassens</b>	Alain Thieffent
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Jean-Luc Berthalay
<b>Challes-les-Eaux</b>	Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoit Perrotton
<b>Cognin</b>	Florence Vallin-Balas
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
<b>La Ravoire</b>	Frédéric Bret - Marc Chauvin
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	Pierre Hemar
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	
<b>Lescheraines</b>	Albert Darvey
<b>Montagnole</b>	
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Philippe Dubonnet
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Jean-Pierre Beguin à Florence Vallin-Balas - de Aloïs Chassot à Sylvie Koska - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Alexandra Turnar à Driss Bourida

- conseillers excusés : 12

Michel André - François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Jérôme Esquevin - Jean-Pierre Fressoz - Luc Meunier - Marie Perrier - Damien Regairaz - Jean-Maurice Venturini

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Bureau du 27 février 2020

délibération n° 045-20

objet **RD - Schéma directeur des aménagements cyclables - Demande de subventions pour les aménagements 2020**

Bernard Januel, conseiller délégué chargé de l'écomobilité, rappelle que le Conseil communautaire du 18 décembre 2019 a approuvé le PLUi HD de Grand Chambéry qui intègre le Schéma directeur des aménagements cyclables de l'agglomération.

Ce schéma a retenu 82 km de projets, dont 59 km à créer et 23 km à améliorer.

La programmation des investissements sera progressive et fonction des priorités cyclables, des capacités budgétaires et de la nécessité d'accompagner la réalisation de travaux de voirie. Cette programmation fera l'objet d'une priorisation annuelle.

Ainsi, pour l'année 2020, est programmée la réalisation des aménagements cyclables suivants :

- prolongement de la voie verte de la Mère pour se connecter à la voie verte des Planeurs,
- création avenue des Landiers (RD10) de la section manquante de bande cyclable entre le giratoire Chamnord et le magasin Valieutic, et création de bandes cyclables entre l'allée des Blachères et le secteur repris par AREA dans le cadre des travaux de l'échangeur,
- mise à jour du jalonnement vélo et amélioration de la lisibilité des itinéraires cyclables structurants,
- création d'une bande cyclable sens montant sur l'avenue de la Grand Chartreuse à La Ravoire (RD912),
- prolongement des bandes cyclables sur la route d'Apremont (RD201) à La Ravoire,
- création d'une chaussée à voie centrale banalisée sur la rue de la Digue (RD47) à Cognin,
- aménagement pour les cyclistes du chemin de la Viager à Saint-Jeoire-Prieuré.

Chacun de ces aménagements fait l'objet d'un descriptif au Schéma directeur des aménagements cyclables de l'agglomération.

Le Département de la Savoie a informé Grand Chambéry par courrier de son souhait de soutenir financièrement les projets d'infrastructures cyclables structurantes, dans le cadre d'un contrat de partenariat, pour les intégrer dans son futur Plan vélo. Le dispositif proposé correspond notamment à une aide de 30 %, calculée sur la base d'un montant maximum de 300 000 € HT/km pour deux sens de circulation. Ce plafond pourra être augmenté dans le cas d'aménagements en secteur très contraint.

Les projets proposés entrant pleinement dans le futur Plan vélo du Département, il est proposé de solliciter du Département les subventions les plus élevées possible pour leur réalisation.

Le montant global de travaux, pour la réalisation de ces aménagements en 2020, est estimé à 501 000 € TTC.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

**Vu** la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau les demandes de subventions émises par la Communauté d'agglomération,

**Vu** la délibération n° 240-18 C du Conseil communautaire du 20 décembre 2018 définissant l'intérêt communautaire en matière de voirie (aménagements cyclables),

**Vu** la délibération n° 201-19C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 portant approbation du PLUi HD de l'agglomération intégrant Schéma directeur des aménagements cyclables de l'agglomération,

**Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** prend acte du programme des aménagements prévus sur l'année 2020,

**Article 2 :** sollicite du Département de la Savoie les subventions les plus élevées possible pour la réalisation des aménagements cyclables listés ci-dessus,

**Article 3 :** autorise le président ou son représentant à réaliser les démarches nécessaires et à signer les documents à intervenir,

**Article 4 :** dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 045-20

Objet de l'acte : RD - Schéma directeur des aménagements cyclables - Demande de subventions pour les aménagements 2020

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 27 février 2020

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20200227-lmc1H23221H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H23221H1

Date de transmission en Préfecture : 09 mars 2020

Date de réception en Préfecture : 09 mars 2020

Période d'affichage : du au